



**PROCÈS-VERBAL  
ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 20 NOVEMBRE 2025**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska, tenue à la salle du Conseil de la MRC de Kamouraska, à l'Édifice Claude-Béchar, 235, rue Rochette, à Saint-Pascal, le 20 novembre 2025 à 19 h, à laquelle assemblée sont présents :

Monsieur Gilles DesRosiers, président, maire et représentant de Saint-Gabriel-Lalemant  
Monsieur Rémi Faucher, vice-président, conseiller municipal et représentant de Rivière-Ouelle  
Madame Nancy St-Pierre, mairesse et substitut de Saint-Joseph-de-Kamouraska  
Madame Chantal Boily, conseillère municipale et représentante de Saint-Pacôme  
Madame Solange Morneau, mairesse et représentante de Saint-Pascal  
Monsieur Roger Moreau, maire et représentant de Saint-Germain-de-Kamouraska  
Monsieur Guy Roy, conseiller municipal et représentant de Saint-Denis-de-la-Bouteillerie  
Monsieur Mario Pelletier, conseiller municipal et représentant de Kamouraska  
Madame Caroline Roberge, conseillère municipale et représentante de Saint-André-de-Kamouraska  
Monsieur Alain Castonguay, conseiller municipal et représentant de Saint-Philippe-de-Néri  
Madame Julie Nadeau, conseillère municipale et représentante de Saint-Bruno-de-Kamouraska  
Monsieur Marc Landry, conseiller municipal et substitut de Sainte-Hélène-de-Kamouraska

Tous membres du conseil d'administration et formant quorum.

Sont absents :

Aucun représentant pour la municipalité de Mont-Carmel  
Aucun représentant pour les T.N.O. (MRC de Kamouraska)

Sont également présents :

M. Anthony Masson, directeur général et greffier-trésorier  
M. Vincent Bérubé, maire de Ville La Pocatière

Dans le but d'alléger le texte, la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska sera ci-après appelée « La Régie ».

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Le président constate le quorum à 19 h 00 et souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration présents. L'assemblée est ouverte.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le directeur général propose une modification à l'ordre du jour.

Il est proposé par M<sup>me</sup> Chantal Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents

**104.11.25**

D'ADOPTER l'ordre du jour modifié tel que reproduit ci-dessous :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
6. Élection du conseil d'administration (*modifié et déplacé*)
  - 6.1 Nomination d'un président et d'un secrétaire d'élection
  - 6.2 Élection à la présidence du conseil d'administration de la Régie
  - 6.3 Élection à la vice-présidence du conseil d'administration de la Régie

3. Adoption du procès-verbal du 15 octobre 2025
4. Approbation – Salaires, incompressibles et comptes à payer d'octobre 2025
5. Rapport budgétaire au 31 octobre 2025
6. *(modifié et déplacé)*
7. *Désignation des membres siégeant sur les divers comités (modifié)*
  - 7.1 Comité des Opérations et orientations
  - 7.2 Comité des Ressources humaines
  - 7.3 Comité des Finances
  - 7.4 Comité des Communications
8. Offre de services pour la gestion et l'opération des écocentres 2026 – Co-Éco
9. Offre de services pour la gestion des communications InnovaSuite – PG Solutions
10. Offre de services pour un vérificateur externe
11. Contrat Récupération RDL (collecte des cartons propres)
12. Conteneurs des matières organiques
13. Dossier de relocalisation de l'écocentre de Saint-Pascal
- ~~14. PRACIM 2025-2028 (retiré)~~
15. Reconnaissance des employés à temps plein
16. Lettrage des camions
17. Rapport du directeur général et greffier-trésorier
18. Suivi des travaux des comités
  - 18.1 Comité RH – Poste d'adjoint(e) administratif(ve)
19. Date et lieu de la prochaine assemblée
20. Autres sujets
21. Période de questions
22. Levée de la séance

## **6. ÉLECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **6.1 NOMINATION D'UN(E) PRÉSIDENT(E) ET D'UN(E) SECRÉTAIRE D'ÉLECTION**

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest est devenue, en vertu du décret publié dans la Gazette officielle du Québec le 3 août 2024, la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska;

CONSIDÉRANT que la loi prévoit que, dès sa première assemblée, qui doit avoir lieu dans les 60 jours de l'entrée en vigueur du décret, la Régie doit nommer un président parmi ses membres, dont la durée du mandat est d'un an et est renouvelable;

CONSIDÉRANT que le conseil juge opportun de nommer également un vice-président dont le rôle est d'assister le président dans ses fonctions et de le remplacer si besoin est;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nancy St-Pierre et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

#### **105.11.25**

DÉ NOMMER M. Vincent Bérubé président d'élection et M. Anthony Masson secrétaire d'élection.

### **6.2 ÉLECTION À LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE**

Sur une proposition de M<sup>me</sup> Solange Morneau, le président d'élection ouvre la période de mise en candidatures.

Pour le poste de président :  
M. Alain Castonguay propose M. Gilles DesRosiers.

M<sup>me</sup> Nancy St-Pierre propose la fermeture des mises en candidature.  
M. Vincent Bérubé demande à M. Gilles DesRosiers s'il accepte ou non la charge proposée. M. Gilles DesRosiers accepte la présidence du conseil d'administration.

Il est proposé et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

#### **106.11.25**

QUE M. Gilles DesRosiers de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant soit nommé président de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska, et ce, pour une période d'un an se terminant le 20 novembre 2026.

### **6.3 ÉLECTION À LA VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE**

Pour le poste de vice-président :

M. Alain Castonguay propose M. Rémi Faucher.

M<sup>me</sup> Solange Morneau propose la fermeture des mises en candidature.

M. Vincent Bérubé demande à M. Rémi Faucher s'il accepte ou non la charge proposée.

M. Rémi Faucher accepte la présidence du conseil d'administration.

Il est proposé et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

**107.11.25**

QUE monsieur Rémi Faucher de la municipalité de Rivière-Ouelle soit nommé vice-président de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska, et ce, pour une période d'un an se terminant le 20 novembre 2026.

M. DesRosiers remercie M. Vincent Bérubé d'avoir rempli le rôle de président d'élection.

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 OCTOBRE 2025**

IL EST PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Solange Morneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents

**108.11.25**

D'ADOPTER le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 15 octobre 2025.

**4. APPROBATION – SALAIRES, INCOMPRESSIBLES ET COMPTES A PAYER DE SEPTEMBRE 2025**

Les documents pertinents ont été transmis aux administrateurs dans les délais prescrits. Ils seront insérés avec le présent procès-verbal au Livre des procès-verbaux de la Régie.

Il est proposé par M<sup>me</sup> Chantal Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents

**109.11.25**

D'APPROUVER le paiement des salaires (paies 28 et 29) pour un montant de 19 849,41 \$, des dépenses incompressibles pour un montant de 40 075,44 \$ et des comptes à payer pour un montant de 289 663,44 \$.

Ces sommes représentent un grand total de 349 588,29 \$ pour le mois d'octobre 2025.

**5. RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 OCTOBRE 2025**

Les membres du conseil d'administration ont reçu, dans le délai prescrit, un rapport budgétaire au 31 octobre 2025.

**~~6. ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE~~**

*Modifié et déplacé*

**7. DÉSIGNATION DES MEMBRES SIÉGEANT SUR LES DIVERS COMITÉS**

CONSIDÉRANT qu'il demeure nécessaire de maintenir des comités chargés de poursuivre la réflexion sur les différents dossiers qui leur sont confiés et de formuler des recommandations destinées à soutenir la prise de décision du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que les membres des comités peuvent, s'ils le jugent pertinent, s'adjoindre les services d'une ressource externe afin de les accompagner dans l'analyse des dossiers;

CONSIDÉRANT que le président et le vice-président pourront siéger sur lesdits comités sans toutefois y être tenus;

CONSIDÉRANT les discussions tenues par les membres du conseil d'administration concernant les dossiers qui seront confiés auxdits comités;

Il est proposé par M. Rémi Faucher et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

**110.11.25**

DE PROCÉDER à la création des quatre comités suivants et DE NOMMER pour y siéger les membres du conseil d'administration ci-après identifiés :

**7.1 COMITÉ DES OPÉRATIONS ET ORIENTATIONS**

M<sup>me</sup> Solange Morneau, M. Roger Moreau, M. Vincent Bérubé et M<sup>me</sup> Chantal Boily

## **7.2 COMITÉ DES COMMUNICATIONS**

M<sup>me</sup> Solange Morneau, M<sup>me</sup> Caroline Roberge, M. Guy Roy, M<sup>me</sup> Chantal Boily

## **7.3 COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES**

M. Vincent Bérubé, M. Alain Castonguay, M<sup>me</sup> Annie Levasseur

## **7.4 COMITÉ DES FINANCES**

M. Alain Castonguay, M<sup>me</sup> Annie Levasseur, M<sup>me</sup> Julie Nadeau

## **8. OFFRE DE SERVICES POUR LA GESTION ET L'OPÉRATION DES ÉCOCENTRE 2026 – Co-Éco**

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska doit transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) les conditions prévues avec un prestataire de services en gré-à-gré afin d'obtenir une dispense d'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit des mêmes conditions qu'établies entre la MRC de Kamouraska et Collectivités écologiques Bas-Saint-Laurent (Co-Éco) pour le mandat de gestion et d'opération des écocentres en 2025, à l'exception du taux horaire, lequel est ajusté pour l'année 2026;

CONSIDÉRANT que cette offre de services permet d'assurer la continuité des opérations lors de la transition de la compétence en matière d'écocentres vers la Régie

Il est proposé par M. Alain Castonguay et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

### **111.11.25**

D'ACCEPTER l'offre de services de Collectivités écologiques Bas-Saint-Laurent (Co-Éco) et DE LA TRANSMETTRE au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) afin d'obtenir la dispense d'appel d'offres public.

D'AUTORISER M. Gilles DesRosiers, président, et M. Anthony Masson, directeur général et greffier-trésorier, à signer toute documentation nécessaire.

## **9. OFFRE DE SERVICE POUR LA GESTION DES COMMUNICATION INNOVASUITE – PG SOLUTIONS**

CONSIDÉRANT que la Régie utilise actuellement la plateforme InnovaSuite de PG Solutions pour la gestion de ses opérations de collectes;

CONSIDÉRANT qu'un module de gestion des communications est disponible afin d'intégrer les fonctionnalités de suivi opérationnel (heure de collecte, levée, photo, contamination, bris de bac, etc.) aux communications destinées aux usagers;  
CONSIDÉRANT que ce module permettra d'améliorer la traçabilité des interventions, de cibler plus efficacement les communications et de réduire le fardeau administratif des suivis actuellement assumés par les municipalités;

CONSIDÉRANT que cette solution permettra également de fournir des preuves concrètes dans les dossiers de non-conformité auprès des usagers fautifs;

CONSIDÉRANT que l'implantation du module est prévue au début de l'année 2026;

Il est proposé par M. Rémi Faucher et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

### **112.11.25**

D'ACCEPTER la soumission de PG Solutions pour l'ajout du module de communications dans InnovaSuite, au coût total de 5 455 \$ pour l'acquisition et l'implantation, en plus de frais annuels récurrents de 1 010 \$, le tout toutes taxes en sus;

D'AUTORISER M. Anthony Masson, directeur général et greffier-trésorier, à signer toute documentation nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

## **10. OFFRE DE SERVICES POUR UN VÉRIFICATEUR EXTERNE**

(Reporté)

## **11. CONTRAT RÉCUPÉRATION RDL (COLLECTE DES CARTONS PROPRES)**

CONSIDÉRANT le contrat en vigueur au 1er janvier 2025 avec Récupération Rivière-du-Loup et KRTB inc. pour la collecte des cartons propres, pour lequel Éco Entreprises Québec assume les frais, tel qu'autorisé par la résolution 104-12-24;

CONSIDÉRANT la performance satisfaisante du contrat et l'approbation d'Éco Entreprises Québec pour la poursuite de celui-ci;

CONSIDÉRANT que l'article 3 du contrat prévoit des périodes additionnelles d'un an à titre de renouvellement;

Il est proposé par M. Guy Roy et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

**113.11.25**

DE POURSUIVRE le mandat avec Récupération Rivière-du-Loup et KRTB inc. pour une période additionnelle d'un (1) an du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026;

D'AUTORISER M. Anthony Masson, directeur général et greffier-trésorier, à signer toute documentation nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

**12. CONTENEURS DE MATIÈRES ORGANIQUES**

Il est convenu par le conseil que des communications seront préparées afin de sensibiliser les industries, commerces et institutions (ICI) à la participation à la collecte des matières organiques au moyen de conteneurs dédiés.

Cette démarche s'inscrit dans l'objectif de la Régie de hausser les tonnages de matières organiques collectées dans le but de réduire les tonnages destinés à l'enfouissement.

Il est également convenu que la Régie procédera à une demande de prix auprès de différents fournisseurs afin d'obtenir une proposition complète concernant l'acquisition de conteneurs de matières organiques pour les industries, commerces et institutions (ICI).

**13. DOSSIER DE RELOCALISATION DE L'ÉCOCENTRE DE SAINT-PASCAL**

Il est convenu que le comité des opérations et des orientations se penchera sur les différentes possibilités de relocalisation de l'écocentre de Saint-Pascal, incluant l'analyse des besoins opérationnels, des sites potentiels et des implications organisationnelles.

**~~14. PRACIM 2025-2028~~**

*(Retirer)*

**15. RECONNAISSANCE DES EMPLOYÉS À TEMPS PLEIN**

M. Gilles DesRosiers présente au conseil d'administration une proposition visant à reconnaître l'engagement des employés à temps plein de la Régie, soit l'octroi d'un certificat-cadeau de 75 \$ de la Chambre de commerce Kamouraska-L'Islet.

Il est proposé par M. Alain Castonguay et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

**114.11.25**

D'AUTORISER l'octroi d'un certificat-cadeau de 75 \$ à chacun des employés à temps plein de la Régie, en guise de reconnaissance.

**16. LETTRAGE DES CAMIONS**

M. Anthony Masson présente les deux versions de lettrage reçues.

Il est convenu que le Comité des communications analysera ces propositions afin de retenir une version conforme aux orientations de communication de la Régie et harmonisée avec l'ensemble de ses outils, notamment le site internet, les avis de collecte et les autres supports officiels.

**17.  
TRÉSORIER**

**RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-**

M. Anthony Masson, directeur général et greffier-trésorier, indique que ses points de suivi ont été présentés au fur et à mesure des points abordés lors du présent conseil.

## 18. SUIVI DES TRAVAUX DES COMITÉS

### 18.1 Comité RH – Poste d'adjoint(e) administratif(ve)

M. Anthony Masson informe le conseil de la fin d'emploi au poste d'adjointe administrative et indique que le comité des ressources humaines s'est penché sur la révision de l'offre d'emploi afin de combler le poste.

## 19. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée du conseil d'administration de la Régie devait avoir lieu le 17 décembre 2025, à 19 h, à la salle du Conseil de la MRC de Kamouraska, à Saint-Pascal.

## 20. AUTRES SUJETS

Discussion portant sur les plastiques agricoles. Il est convenu que M. Anthony Masson communique l'état de la situation avec les municipalités membres de la Régie afin de les informer sur les avancements du projet de collecte.

## 21. PÉRIODE DE QUESTIONS


Comme il n'y a personne dans l'assemblée, aucune question n'est posée.

## 22. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Vincent Bérubé et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents

**115.11.25**

DE LEVER l'assemblée à 22 h 36

  
Gilles DesRosiers  
Président

  
Anthony Masson  
Directeur général et greffier-trésorier

Je, soussigné, Gilles DesRosiers, président, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient.

  
Gilles DesRosiers, président